

[Gerhard Ulrich](#)

Dissident suisse

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges

0041 21 801 22 88

catharsisgu@gmail.com

Morges, le 02.11.16

Monsieur [Eric COTTIER](#)

Procureur général VD

Avenue de Longemalle 1

1020 Renens

cc:

A tous les Conseillers fédéraux et leurs conjoints; Walter Turnherr, Chancelier fédéral

A tous les Conseillers d'Etat et Députés vaudois

Daniel KIPFER FASCIATI, Président du Tribunal pénal fédéral

Michael LAUBER, Procureur général de la Confédération

Nicoletta DELLA VALLE, directrice FedPol

Les conclusions (la couverture du livre correspondant) sont envoyées à qui de droit, y inclus à 200 journalistes et toute le corps diplomatique accrédité en Suisse.

Dénonciation de l'inspecteur de la Sûreté VD Daniel KOLLY et de ses complices pour abus de pouvoir en bande organisée

Monsieur le Procureur général,

Pour commencer il sied de renouveler ma récusation en bloc du 05.10.16 de toute la magistrature vaudoise. Récusation d'autant plus justifiée par le contenu de la présente. Cela signifie que cette dénonciation vous est adressée pour la forme seulement.

L'appareil judiciaire vaudois, suisse et européen persiste à conserver le crime judiciaire commis par la condamnation de Jakob GUTKNECHT, né en 1946, domicilié actuellement à CH-1417 Essertines-sur-Yverdon, le 05.03.2004 par le «juge» Eric ECKERT, pour avoir prétendument causé par négligence l'incendie de sa ferme et de la propriété adjacente de Claude BUDRY, né en 1936, ingénieur génie civil et domicilié actuellement à 1470 Estavayer-le-Lac.

Il ressort du chapitre III du livre *Pilule amère pour les francs-maçons* ci-joint que l'innocence de GUTKNECHT n'a jamais fait de doute et qu'il a été condamné pour faire profiter son voisin franc-maçon Claude BUDRY de plus de 2 millions de CHF d'indemnités d'assurance.

Les omissions et autres tricheries de l'inspecteur Daniel KOLLY, épaulé par l'IPA FIAUX, et protégé par le Commandant Eric LEHMANN et son successeur, le commandant actuel de la Gendarmerie VD Jacques ANTENEN, qui sont à la base de cette magouille sont commentées au

sous-chapitre III.1 (5 pages). L'omission de préciser la date de la dernière rentrée de regain, 5 semaines avant l'incendie, fait comprendre instantanément à l'initié agricole que l'hypothèse de la fermentation/réchauffement du foin était purement académique.

KOLLY a ignoré avec préméditation les éléments qui pointaient dès le début de son «enquête» en direction du crime crapuleux: que l'incendie s'est déclaré dans le canal d'aération de l'écurie, et non pas dans les fourrages, et qu'il existait des témoignages selon lesquels une explosion s'était produite etc.

Le «juge» Eric ECKERT transforma ensuite les conneries de KOLLY en vérités procédurales, qui perdurent jusqu'à ce jour avec la complicité de 2 avocats francs-maçons, 2 procureurs vous inclus, 15 «juges» cantonaux y compris le Président du Tribunal cantonal [Jean-François MEYLAN](#), 3 «juges» fédéraux, dont le Vaudois [Christian DENYS](#) et un «juge» des Balkans de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (voir les noms au chapitre IV).

Pour commencer, il faut soustraire ce dossier du pouvoir de la magistrature vaudoise gangrenée par la franc-maçonnerie, et laisser réhabiliter GUTKNECHT par un jury composé de gens compétents en la matière - des agronomes spécialisés dans le stockage des fourrages et des agriculteurs. Parallèlement, le législatif vaudois confiera une enquête à un spécialiste de la franc-maçonnerie, comme par exemple le procureur émérite de la République française, Eric DE MONTGOLFIER, pour identifier les magistrats et politiciens vaudois faisant partie du complot de la franc-maçonnerie. Si l'UDC rechigne, à cause de leur dogme excluant les juges étrangers, ils sont libres de proposer des enquêteurs parallèles.

Il va de soi que les contribuables n'auront pas à assumer cette casse causée par ce complot maçonnique en faveur de l'un des leurs. L'Etat dédommagera bien sûr Jakob GUTKNECHT. Mais dans un deuxième temps, il ponctionnera solidairement les 33 malfaiteurs présentés au chapitre IV.

Avec mes compliments

Gerhard ULRICH

Annexes: Le livre *Pilule amère pour les francs-maçons*, et pièces selon la liste figurant à la fin du livre.